



changement de statut sans nouvelles

Par **questionnement**, le **27/06/2011** à **13:52**

Bonjour,

Voilà, j'ai eu une promesse d'embauche de mon employeur avec le salaire que demande la DDTE.

Comme je suis dans un village du 62 je devais déposer ma demande auprès de la police municipale, chose que j'ai faite. J'ai obtenu un récépissé alors que mon titre de séjour était loin d'expirer et m'ont dit qu'ils ont envoyé mon dossier à la DDTE.

Hors la RH a appelé la DDTE qui lui a dit qu'ils n'avaient reçu aucune demande de la préfecture et qui ont tout de même donné les pièces du dossier à fournir.

Avec la RH on a rempli le dossier et on l'a envoyé à la DDTE et toujours pas de dossier me concernant émanant de la préfecture.

J'ai déposé mon dossier à la préfecture la mi avril et à ce jour je n'ai aucune nouvelle ni des uns ni des autres sachant qu'ils m'ont donné un récépissé jusqu'à la mi juillet.

Je ne sais plus quoi faire, j'ai contacté un avocat que j'ai vu et qui a disparu, à chaque fois que j'appelle, je laisse des messages il ne me rappelle jamais, la fois où j'ai pu l'avoir il me dit qu'il a envoyé un courrier à la préfecture et qu'il attend leur réponse hors ça fait 1 mois, et il est injoignable de nouveau.

Quelqu'un peut-il m'aider ou même m'orienter vers un avocat dans les parages car ayant emménagé ici pour cet emploi c'est un secteur que je ne connais pas du tout.

Merci d'avance

Par **Domil**, le **27/06/2011** à **14:21**

Retournez VOIR l'avocat

Par **questionnement**, le **27/06/2011** à **14:27**

Je voudrais voir un autre vu que celui-ci ne semble pas sérieux et m'a fait perdre un mois! donc si vous avez des adresses dans les environs je suis preneuse!

Par **P.M.**, le **27/06/2011** à **14:49**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association d'aides aux étrangers à moins que vous puissiez avoir des informations directement de la Préfecture...